



Woluwe-Saint-Pierre, 19 juin 2017

ACTIVITES COMPLEMENTAIRES EN DEUXIEME ANNEE

Chers Parents,

En deuxième secondaire, votre enfant suivra 28h/sem de cours de formation commune et 4h/sem d'activités complémentaires (AC) dont 2h sont imposées par le Collège : 1h de renforcement en français et 1h de renforcement en mathématique. Les deux autres heures sont au choix de l'élève et de ses parents, sauf avis contraire du conseil de classe en cas de difficultés récurrentes en français et/ou en mathématique.

Nous précisons qu'il ne s'agit pas d'options dont le contenu constituerait un pré-requis à un choix ultérieur d'option en troisième année. En effet, même si elles sont organisées pour la plupart en lien avec des matières spécifiques, les activités complémentaires visent d'abord à soutenir l'acquisition des compétences de fin de degré, faciliter le développement personnel et social de l'élève, accroître sa motivation, lui permettre de mieux se connaître et de développer des aptitudes à l'orientation scolaire.

Au Collège, les activités complémentaires organisées en 2017-2018 sont les suivantes :

Latin - Activités Scientifiques – Socio-Economie : déjà proposées lors de la remise du bulletin de Pâques

Activité de Coopération Socio-Motrice : nouvelle activité complémentaire proposée dans le domaine du sport (description au verso)

Activité de Soutien en Français, Activité de Soutien en Mathématique : vivement conseillées par le conseil de classe en cas de difficultés récurrentes en français et/ou en mathématique

Activité de Projet : obligatoire en cas d'orientation en 2^{ème} supplémentaire

Afin de permettre à votre enfant de découvrir des activités différentes, nous avons décidé de lui permettre de suivre deux activités différentes en organisant celles-ci sur une demi-année scolaire. Concrètement, votre enfant suivra une activité complémentaire de 2h/sem de septembre à fin janvier, et une autre activité complémentaire de 2h/sem de février à juin. Cette nouvelle organisation répond aux observations de l'équipe pédagogique et à son souhait d'outiller au mieux tous les élèves pour la poursuite de leur parcours scolaire.

Lors de la remise du bulletin de fin d'année, vous serez invités à compléter avec votre enfant un choix de trois activités, dont une lui sera proposée en septembre et une autre fin janvier. Vous aurez la possibilité d'indiquer un ordre de préférence que nous nous efforcerons de respecter mais sans toutefois pouvoir vous garantir, pour d'évidentes questions d'organisation, qu'il sera totalement rencontré. Nous nous permettons d'insister par ailleurs sur la réflexion qui doit guider votre choix et celui de votre enfant : les activités complémentaires sont des opportunités pour renforcer l'acquisition des compétences de fin de premier degré. Si leurs contenus diffèrent, les exigences en terme d'investissement et d'assiduité sont identiques pour toutes les activités.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire et vous assurons, chers Parents, de notre meilleur engagement au bénéfice des jeunes qui nous sont confiés.

P. Moreau
Directeur

B. Gochet
Sous-directrice

Activité complémentaire de Coopération Socio-Motrice

Les élèves auront l'occasion d'y exercer des activités sportives axées sur le travail collectif sans pratiquer une activité sportive spécifique. Ils apprendront des règles de sports collectifs et l'arbitrage, en insistant sur la notion de respect. L'activité est ouverte aux filles et aux garçons.

L'activité portera sur les apprentissages suivants :

- assumer différents rôles dans une action collective
- utiliser les moyens techniques acquis pour participer à une action collective
- adapter ses comportements aux règles convenues
- valoriser et respecter ses partenaires
- agir avec fair-play, dans la défaite et la victoire, dans le respect de soi et de ses partenaires